



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladies rares

Question écrite n° 45794

## Texte de la question

Mme Delphine Batho attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée de la famille, sur le manque de prévention et d'information en direction des parents concernant la plagiocéphalie. Les consignes de couchage sur le dos données pour prévenir légitimement la mort subite du nourrisson seraient à l'origine d'une nette augmentation des cas de plagiocéphalie (+ 600 % depuis 20 ans selon les associations de parents). Or la plagiocéphalie peut être évitée par des gestes de prévention tout à fait simples. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir indiquer les dispositions qui pourraient être prises dans le cadre de la politique familiale pour systématiser l'information préventive et le conseil en direction des jeunes parents, notamment au travers du travail des PMI.

## Texte de la réponse

Des conseils simples de puériculture tenant compte de la physiologie du nourrisson et préconisant le couchage des bébés sur le dos, ainsi que l'utilisation d'une literie adaptée, ont permis de faire baisser le nombre de décès par mort subite du nourrisson (MSN) comme en témoignent les dernières données épidémiologiques disponibles du CépiDc (centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès de l'Inserm 233 décès en 2010). La plagiocéphalie positionnelle (ou plagiocéphalie posturale) est de loin la plus fréquente des plagiocéphalies. Il s'agit d'une déformation du crâne du nouveau-né qui découle de forces qui déforment la boîte crânienne lorsqu'un bébé est en décubitus dorsal. Le risque de plagiocéphalie peut être réduit si la tête du bébé est orientée d'un côté ou de l'autre tous les jours en alternance et si on accroît les périodes en décubitus ventral pendant l'éveil. Ainsi, un conseil de puériculture simple comme « dormir sur le dos, jouer sur le ventre », pourrait permettre de prévenir cette déformation. Le ministère de la santé, en charge de l'élaboration du carnet de santé, prévoit d'inclure une telle recommandation dans la future version de cet outil essentiel pour le suivi de la santé de l'enfant.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Delphine Batho](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45794

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Famille

**Ministère attributaire :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 24 juin 2014

**Question publiée au JO le :** [10 décembre 2013](#), page 12825

**Réponse publiée au JO le :** [7 octobre 2014](#), page 8403